

ABONNEMENT

NORMALE	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
ÉTRANGER	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		— 4°
Ce matin, à 8 h.		— 3°
Midi,	761 ^{m/m}	0°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		— 4°

L'ours radical

Il y a un régime définitivement jugé et condamné, écrit M. Goblet, « c'est le régime qui a gouverné depuis quinze ans la France, c'est l'opportunisme. »

Et le sénateur radical ajoute: « Gardons-nous de solidariser la République avec le régime qui finit. »

En mauvais français, cette conclusion signifie que le jour du radicalisme, si âprement poursuivi par M. Goblet et ses amis, est enfin arrivé.

C'est à dire que M. Goblet, homme aux idées étroites, comme d'ailleurs tous ceux de son camp, ne voit dans l'écroulement du parti opportuniste que l'avènement d'un autre parti: du parti radical.

Or, si nous laissons de côté les malpropretés du Panama, et si nous résumons la politique de l'opportunisme depuis quinze ans, qu'est-ce que nous voyons ?

Nous voyons que l'opportunisme a toujours eu une peur ridicule des radicaux, et que, sous l'influence de cette peur, il leur a fait de continuelles concessions, nous voyons qu'il a couvert de son appui leurs projets plus ou moins socialistes, qu'il a laissé dormir les lois devant leurs écarts, qu'il a supporté leurs désordres, et qu'il a même poussé la faiblesse jusqu'à les soutenir, dans les élections, contre des candidats républicains modérés.

Pendant ces quinze années du régime opportuniste, les radicaux ont eu effectivement la moitié du pouvoir, et ils ont abusé considérablement de leur influence.

Le régime opportuniste devrait donc porter, pour répondre à la politique à laquelle nous avons été soumis, le nom de régime *opportuno-radical*.

Si donc le radicalisme devait prendre la succession de l'opportunisme, le gouvernement ne sortirait pas de la famille.

Ce ne serait pas un changement, ce serait une suite des affaires de la même maison.

Que M. Goblet et son groupe songent à profiter de la ruine de leurs peu scrupuleux associés, cela n'est pas étonnant; le contraire nous eût surpris.

Mais l'opinion ne comprendrait pas cette solution d'une crise qui condamne les radicaux comme elle a condamné les opportunistes.

Elle réclame un revirement plus franc.

Répudiant les coupables, elle n'acceptera pas leurs complices.

Lui donner la République radicale après la République opportuniste, ce serait une énorme plaisanterie.

Ce qu'il lui faut après les palinodies opportuno-radicales et les malpropretés opportunistes, ce n'est pas l'ours radical offert par M. Goblet, c'est un gouvernement qui ait le sens commun, c'est celui des honnêtes gens.

INFORMATIONS

Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris a examiné le cas de MM. Albert Grévy, Léon Renault et Devès.

Il a conclu à la radiation de ces trois messieurs, mais sa décision sera rendue publique seulement après la fin de l'instruction judiciaire en cours.

LE JUBILÉ DE M. PASTEUR

Hier, a eu lieu, à la Sorbonne, une imposante cérémonie pour le jubilé de M. Pasteur.

Le Président de la République a fait son entrée dans le grand amphithéâtre en même temps que le savant dont il tenait la main.

PAS DE CONSEIL

La plupart des ministres s'étant rendus, avec le Président de la République, au jubilé de M. Pasteur, le conseil qui se tient ordinairement le mardi à l'Élysée n'a pas eu lieu hier matin.

L'AFFAIRE ANDRIEU-RIBOT

Nous étions exactement informés en disant que M. Andrieux avait envoyé deux de ses amis demander des explications à M. Ribot.

Nous n'avons pas voulu ajouter que M. Ribot avait fait des excuses.

Hier matin, cette seconde partie de l'incident était un fait acquis.

A LA LÉGION D'HONNEUR

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a examiné le cas de M. Cornélius Herz, grand officier de la Légion d'honneur.

Une action judiciaire étant engagée, le conseil a estimé qu'il ne pouvait être pris en ce moment aucune décision.

Il sera statué dans une réunion ultérieure qui suivra immédiatement la clôture de l'instruction.

LE RAPPORT BROUARDEL

De l'examen des viscères et du cerveau du baron de Reinach, il résulterait non seulement qu'il est mort empoisonné, mais encore que le poison auquel il a succombé a été absorbé sept heures au moins, huit heures au plus avant la mort.

On se doute du parti que les défenseurs ne manqueront point de tirer de cette déclaration, qui s'appuie sur des faits précis, scientifiques, indiscutables.

Un homme qui veut se donner la mort emploie d'ordinaire des moyens plus prompts. D'autre part, le baron de Reinach, à l'heure où il a fallu qu'il absorbât le poison, n'avait pas

encore, d'après l'enquête judiciaire, de suffisants motifs de suicide.

Les défenseurs ne manqueront point d'établir qu'il avait, au contraire, la possibilité et l'intention de se venger; ils se refuseront à plaider au fond avant un supplément d'enquête et une instruction criminelle.

Il est même possible qu'ils rapprochent de cette mort deux autres morts soudaines.

Bref, le procès du 10 janvier nous réserve des surprises. (Figaro)

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Le prince Louis-Napoléon, qui est colonel dans un régiment russe sur les bords du Volga, ayant été proposé pour le grade de général, sa nomination sera signée par le Czar à l'occasion du premier de l'an russe.

PROCÈS CORRECTIONNEL

M^e Jossan, conseil ordinaire du Crédit Foncier, et l'un des membres fondateurs de cette Institution, a été choisi comme avocat pour le procès correctionnel intenté contre le *placement financier*. L'éminent juriste s'est adjoint M^e Waldeck-Rousseau.

Dans la nuit du 24 décembre, pendant la messe de minuit, une bombe placée devant le presbytère de Senantes (Oise) a éclaté et fortement endommagé le bâtiment.

On nous informe qu'une cartouche de dynamite, surmontée d'un tube de 0.02 environ, chargée de poudre, aurait été trouvée à Paris par M. D..., ingénieur des arts et manufactures, hier matin, à dix heures, 62, rue de Lisbonne, en face de l'hôtel du baron de Reinach.

Le prince Pierre Dolgorouki est arrivé à Paris et est descendu à l'hôtel de Hollande.

M. Driant, capitaine instructeur à Saint-Cyr et gendre du général Boulanger, vient de se voir infliger par le général commandant l'École militaire une peine de huit jours d'arrêt.

M. Driant aurait reconnu avoir communiqué à un ami, en l'autorisant à en faire usage, la lettre de M. Lœve qui a suscité un si vif étonnement à Berlin.

On annonce le prochain mariage de Mlle Marie-Thérèse de Vertamy avec M. Guy Moreau de Bellaing, lieutenant-colonel du 19^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Lille.

Le baryton Talazac est mort à Chatou, lundi matin. En sa personne, l'art lyrique français fait une perte réelle.

Un farceur ayant répandu le bruit que Arton se cachait chez le directeur de l'hippodrome de Colombes, M. Mathien, la police s'est transportée au domicile de ce dernier et a simplement constaté qu'il donnait du vin chaud sucré à son singe, légèrement éprouvé par le froi.

— Eh quoi! a pu s'écrier le commissaire, les singes aussi!... des pots de vin!...

NOUVELLES MILITAIRES

A SAINT-CYR

On nous annonce de Saint-Cyr que M. de Freycinet a décidé que le congé accordé aux élèves de l'École de Saint-Cyr, à l'occasion de la nouvelle année, commencerait le 31 décembre au matin et finirait le 3 janvier au soir.

La durée du congé de Pâques sera portée à douze jours. Cette augmentation permettra à tous les élèves, même à ceux dont les parents habitent la Corse et l'Algérie, d'aller passer quelques jours dans leur famille.

LE SERVICE DU RECRUTEMENT EN 1893

Le ministre de la guerre, se conformant à un vœu du Parlement et après avis favorable des commandants de corps d'armée, compte étendre l'année prochaine, au plus grand nombre possible de bureaux de recrutement, le système mis à l'essai depuis plusieurs années, de la substitution d'officiers en retraite, aux officiers en activité mis hors cadres pour le service du recrutement.

C'est ainsi que tous les officiers supérieurs et subalternes encore valides, arrivés à la limite d'âge, actuellement titulaires d'emplois dans ce service, seront maintenus dans leurs fonctions, s'ils en font la demande en même temps qu'ils feront valoir leurs droits à la position de retraite.

D'après les renseignements parvenus au ministère de la guerre, le nombre des officiers ainsi maintenus, à la date du 4^e janvier 1893, sera de 76 officiers supérieurs et de 5 officiers subalternes, nombre qui sera augmenté au cours de l'année de 19 officiers.

Dans ces conditions, une centaine d'officiers de différents grades seront rendus au service actif dans les corps de troupes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 décembre 1892.

Le mois ayant été mouvementé, le marché à la veille d'une liquidation de fin d'année est très troublé. Après des variations violentes, le 3 0/0 reste à 97.47 et le 4 1/2 à 104.95.

La Rente Italienne est étrangère aux causes qui affectent les rentes françaises, elle conserve sa fermeté habituelle à 91.75. L'extérieure cote 63 1/4.

La fixation du dividende de la Banque de France à 60 francs pour le 2^e trimestre, justifie le recul de son cours à 3.810.

Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1,000 francs. En tenant compte de l'acompte de 30 fr. à détacher en janvier, ce titre ressort à un prix très avantageux étant donné son revenu.

La Banque de Paris à 651 est bien au-dessous de sa valeur réelle si l'on tient compte de l'amélioration de son portefeuille.

La Société Générale conserve une attitude très ferme due à l'excellent classement de son titre, qui ne s'écarte guère du cours de 470. Le Crédit Lyonnais s'échange entre 757 et 758. L'action Immeubles de France se négocie aux environs de 492 fr.

L'action Chalets de Commodity est toujours recherchée à 692.50.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint Louis jouissent

sur notre marché d'une faveur très justifiée à 499 fr.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

ÉLECTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE
Scrutin du 25 décembre 1892

SEGRÉ

Inscrits, 242; votants, 17.—MM. Cormery, 17 voix; Coutard, 16; Bigeard, 16.

Voici le résultat complet de l'élection pour tout le département :

Inscrits, 2,384. — Votants, 349

MM. Cormery 315 voix
Bigeard 304
Coutard 282

Aucun des candidats n'ayant réuni le quart des électeurs inscrits, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 8 janvier 1893.

L'infanticide de la rue Haute-Saint-Pierre, à Saumur

Hier matin, la fille Caillat a été amenée à Angers et écrouée à la prison en attendant sa comparution devant les prochaines assises.

Cette fille, on se le rappelle, a, dans le courant du mois d'octobre dernier, commis un infanticide en jetant son enfant nouveau-né dans la fosse d'aisances de son domicile, rue Haute-Saint-Pierre.

TAXE DES CHIENS

MM. les possesseurs de chiens qui n'ont pas encore acquitté la taxe pour l'année 1892 sont invités à vouloir bien se libérer d'ici le 31 décembre.

Passé ce délai, des poursuites seront immédiatement commencées, conformément à la loi.

Brochure perdue

Il a été perdu, lundi, depuis la Poste jusqu'à l'École de cavalerie, une brochure concernant le percement de l'isthme de Nicaragua.

Prière de la rapporter au bureau du journal.

LES RAVAGES DES RENARDS

Les coteaux de Parnay et de Souzay sont en ce moment ravagés par les renards.

Chaque nuit ces carnassiers pillent quelques poulaillers. C'est ainsi que neuf belles poules ont été dévorées chez M. Saulaie, à Souzay.

A Parnay, une nuit de la semaine dernière, M. Jean Patureau entendit tout à coup ses voilures jeter des cris perçants. Aussitôt il se leva et sans prendre le temps de se vêtir saisit une fourche et se précipita vers le poulailler dans l'espoir d'atteindre le voleur. Il l'aperçut en effet et le poursuivit jusqu'au fond d'une cave. Là, il l'embrocha sans pitié. C'était un gros renard.

La veille, un nommé Ténino avait déjà fait la chasse à un de ces mangeurs de poules

et l'avait tué en plein champ d'un coup de fusil.

On parle d'organiser des battues dans la contrée.

LE CRIME DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

(Nouveaux détails)

Un homme disparu

Au village de la Crémaillère-d'Argent, situé à mi-chemin entre Saint-Barthélemy et Andard, et à 2 kilomètres en deça de la Coutardière, vivait un nommé Bellois, Henri, journaliste de son état. Cet homme, célibataire, habitait seul une maison séparée des autres d'environ cinquante mètres.

Le dimanche du crime, Bellois quitta furtivement son domicile, et on ne le revit plus dans les environs.

La semaine dernière, les gendarmes de la Pyramide qui poursuivaient toujours leurs recherches pour découvrir l'assassin de la Coutardière, furent informés de cette disparition étrange. Vendredi matin, ils se rendirent à la Crémaillère-d'Argent, trouvèrent la maison de Bellois fermée et frappèrent cependant à la porte. N'obtenant pas de réponse, ils se retirèrent sans insister davantage, persuadés que le journaliste n'était pas de retour.

Importante arrestation

Dimanche, vers midi, les gendarmes retournèrent à la maison de Bellois; ils frappèrent encore à la porte et essayèrent d'entrer, mais ne purent réussir. Ils pensèrent alors que le célibataire avait pu se renfermer chez lui et se pendre ou s'asphyxier.

Ils revinrent à la charge, appelèrent à plusieurs reprises sans obtenir de réponse.

Alors, ils se décidèrent à forcer l'entrée. Toutes ces tentatives, faites en présence de plusieurs témoins, se prolongèrent pendant une heure.

Enfin, la porte céda, et lorsqu'ils pénétrèrent dans l'intérieur, les agents de l'autorité trouvèrent Bellois blotti dans un coin de sa chambre. Ils se mirent à l'interroger, et cet individu leur déclara qu'il avait verrouillé sa porte et qu'il l'appuyait de toutes ses forces par derrière, lorsque les gendarmes essayaient de la faire céder.

D'après ce qu'il a raconté, il avait quitté sa maison le dimanche du crime pour aller travailler dans le Beaugeois, et il est revenu seulement jeudi dernier.

Une perquisition faite chez cet individu amena la découverte d'un pantalon de velours à grosses côtes et d'une blouse bleue qui paraît tachée de sang.

Nantis de ces pièces à conviction, les gendarmes ramenèrent leur captif à la Pyramide, et lundi matin ils le conduisirent au parquet.

Un grand nombre de curieux sont accourus depuis Andard et Brain, sur le passage des gendarmes pour voir Bellois.

Cet homme est âgé d'environ quarante ans; il répond bien au signalement fourni par Baptiste Moreau, et, dans la contrée, on considère cette arrestation comme très importante.

Disons toutefois que Bellois proteste de son innocence, mais son attitude est des plus étranges et ne s'explique guère.

Lundi, dans l'après-midi, M. Baptiste Moreau et M^{rs} Martin ont été appelés chez M. le juge d'instruction, et l'on a amené Bellois en leur présence.

Les deux témoins ont déclaré qu'il leur était impossible de reconnaître aujourd'hui un homme qu'ils avaient vu il y a près d'un mois, au milieu des ténèbres.

(J. de Maine-et-Loire.)

GRAND INCENDIE A NANTES

Rue de Crucy

C'est encore le quartier des Ponts qui vient d'être éprouvé par un incendie qui a fait un mort et de nombreux blessés.

LA PANIQUE

Un véritable affolement s'empara des habitants du quartier quand on vit le feu aux magasins Vincent.

On savait qu'il y avait dans les magasins d'énormes quantités d'alcool que M. Vincent avait reçues depuis peu. Tout le quartier se trouvait donc menacé, soit par l'incendie lui-même, soit par les explosions.

Au numéro 5 du quai Baco, se trouve la droguerie de MM. Bahaud et Chauvet, nouveau danger qu'il fallait conjurer.

Grâce à une foule de bras on enlève beaucoup de matières très inflammables et en même temps on inonde l'intérieur du magasin.

Tout d'un coup une explosion sourde se produit et en même temps le ciel se couvre de flammes, qui s'élèvent à plus de cent mètres de hauteur.

Sur le quai Baco et dans la rue de Crucy, c'est un saut qui peut général. Le spectacle est d'ailleurs terrifiant et chacun se demande si les maisons ne vont pas s'écrouler ou si le quartier tout entier ne va pas s'embraser.

Cette première explosion est bientôt suivie de plusieurs autres jusqu'à la dernière, plus formidable encore, qui va mettre le feu aux magasins de vins, indemnes jusque-là.

Pour comble de malheur, il est presque impossible à ce moment d'approcher du lieu du sinistre. La dernière explosion a fait tomber dans la rue de Crucy tout un pan de mur qui la recouvre dans toute sa largeur. Et comment s'avancer sur ces débris fumants? La maison la plus rapprochée à l'ouest du magasin s'est écroulée du même coup et ses débris jonchent également la rue.

Le feu va vite dans la toiture des magasins à vins. On suit ses progrès sans pouvoir les

arrêter; c'est encore un bâtiment condamné. Ces bâtiments sont immenses et ils sont pleins de vins. Bientôt les fûts défoncés vont laisser couler le liquide qui, transformé en véritables ruisseaux, sera arrêté dans la rue et servira à alimenter les pompes.

Au nord des magasins Vincent, un bâtiment plein de fourrages est entièrement consumé.

Le feu est aussi dans la toiture de la fabrique de biscuits de M. Lefèvre-Utile. On dirige immédiatement plusieurs jets de pompes de ce côté et fort heureusement on parvient à arrêter le feu.

Plusieurs maisons fument çà et là, mais on les inonde à leur tour et les dégâts ne sont pas plus considérables.

LES VICTIMES

Ce qui rend plus triste ce sinistre, c'est le nombre des victimes qu'il a faites.

Un homme, en effet, a trouvé la mort, en cherchant à éteindre le feu à l'établissement Lefèvre-Utile.

Une explosion le surprit et il fut complètement brûlé; on ne recueillit qu'un cadavre.

On rapporte aussi que le garçon de M. Vincent a disparu pendant l'incendie et on craint qu'il ne soit tombé dans les flammes.

On nous a dit également, mais ce bruit mérite confirmation, qu'un cadavre entièrement carbonisé avait été retrouvé dans les décombres.

Nous voulons espérer qu'on n'a qu'une mort à déplorer. C'est déjà beaucoup.

Les blessés sont nombreux, on en compte au moins une vingtaine grièvement atteints, tant parmi les pompiers et la garnison que parmi les courageux citoyens qui sont venus prêter leur concours, non compris ceux qui plus légèrement atteints ont pu rentrer se faire soigner à leur domicile.

LES DÉGÂTS

Aujourd'hui, il est impossible de fixer le chiffre des pertes.

Pour M. Vincent, dont tous les magasins sont détruits, il est certain qu'elles dépassent un million.

Chez M. Lefèvre-Utile, elles sont aussi très considérables. C'est l'eau qui a causé le plus de dégâts.

Enfin, d'autres propriétaires ont également beaucoup souffert.

Quant à savoir comment le feu a pris naissance, c'est aussi une chose fort difficile.

Si ce qu'on nous a dit est vrai, un garçon aurait approché une lumière d'un peu d'alcool répandu à terre et cela a suffi pour engendrer cet immense incendie.

CONDAMNATIONS A MORT

La semaine dernière, les Conseils de guerre ont prononcé deux condamnations à mort :

A Rennes, le Conseil de guerre du 10^e corps

86 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Vous me demandez, ma mère, ce que je me suis souvent demandé à moi-même, et je vous répondrai comme me répond ma conscience quand je l'interroge. Libre de mes actions, Éléonore ne serait pas la femme que j'eusse choisie pour en faire ma compagne; enchaîné par des engagements que j'ai pris volontairement, je ne me reconnais pas le droit de les rompre sans des motifs graves que je n'ai pas encore. Et quand je parle ainsi, ajouta Léonce avec un accent douloureux, vous devez croire que je ne puis pas faire autrement, car je sais que ma vie sera bien triste et que je ne vous donnerai pas le spectacle de tout le bonheur que vous avez peut-être rêvé pour moi. Mais l'honneur, ma mère, qui veut qu'on soit fidèle à sa promesse; mais la délicatesse, qui défend qu'on s'autorise de services rendus pour se libérer d'une parole donnée; mais le malheur de nous exposer à rencontrer un être

qui ait le droit de nous faire baisser les yeux en nous accusant de déloyauté, ce sont là des raisons devant lesquelles tout doit fléchir. J'ai passé vingt-cinq années de ma vie à n'obéir qu'à mes caprices; je consacrerai le reste à n'écouter que ma conscience, illuminée par le souvenir des vertus d'un ange. Vous avez promis d'empêcher ce mariage, dites-vous; mais vous avez promis seule, et nous nous étions engagés ensemble à le faire. C'est un malheur, j'en conviens; nous ne pouvons pas faire que ce ne soit pas un devoir. Si je pensais autrement, toutes les notions du bien et du mal seraient aussi incertaines dans mon cerveau qu'elles l'étaient autrefois, et je retomberais, je le sens, dans l'abîme d'où je suis sorti.

Il n'est point au pouvoir de la parole de peindre l'expression de la physionomie de Léonce pendant qu'il s'exprimait ainsi que nous venons de le dire. Elle était tout à la fois animée par l'enthousiasme et assombrie par la douleur; car il luttait en même temps pour défendre une conviction et pour arriver à l'accomplissement d'un sacrifice qui devait briser son cœur. Il ne fallait rien moins que la jeunesse de ses mâles vertus pour supporter une semblable épreuve.

— Mon fils, je vous plains et je vous admire, dit la baronne avec une sorte d'amertume qui ne lui était pas habituelle avec son fils; car vous serez obligé de me désobéir pour faire une action qui doit vous rendre malheureux.

— J'espère, ma mère, que vous comprendrez que vous n'aviez pas le droit de vous engager sans moi, et que, dès lors, votre promesse était subordonnée à mon acquiescement, lequel je prends la liberté de vous refuser, après avoir interrogé scrupuleusement ma conscience.

— Consultez M. Verne, mon ami, avant de vous laisser entraîner par votre générosité.

— Il n'y a pas de générosité dans mon fait, ma mère, je vous le jure; c'est une affaire de délicatesse, d'honneur; nul ne peut la décider mieux que moi, et moins Verne qu'un autre: car, ainsi que vous, il m'aime trop.

— Songez donc, Léonce, que vous avez sauvé la fortune de votre cousine, l'honneur de son père, et que, quoi que vous fassiez désormais, elle n'aura pas le droit de se plaindre de vous ni de moi.

— Elle aura le plus terrible de tous, ma mère: celui de dire que nous avons acheté par

des bienfaits la possibilité de lui faire subir un outrage. Elle nous l'a déjà donné à entendre tout à l'heure.

— Hélas! mon fils, je suis obligée de convenir que vous avez raison, et cette pensée me déchire le cœur! Faites donc tout ce que vous voudrez, Léonce, continua la baronne, je ne m'opposerai à rien; et puisque l'un de nous deux doit manquer à sa parole, ce sera moi! Dieu pardonne beaucoup aux mères, surtout quand elles ont été longtemps malheureuses.

Léonce se précipita sur les mains de madame Granval et les couvrit de baisers.

— Oh! pardonnez-moi, lui dit-il avec l'accent de la plus vive tendresse; car je serais au désespoir de vous désobéir, même s'il s'agissait d'assurer mon bonheur par ce mariage, qui n'assure cependant que le repos de ma conscience. Acceptons notre destinée, ma mère, et portons-en le fardeau sans laisser soupçonner qu'il est lourd. Éléonore m'a montré un regret de sa conduite que je crois sincère: elle vous aime tendrement, elle m'aime aussi; nous finirons peut-être par nous entendre et par nous trouver aussi heureux qu'on peut le devenir dans ce monde. Maintenant

a prononcé la peine capitale contre un soldat du 25^e d'infanterie, nommé Voisin, qui, dans la journée du 4 juillet, avait assassiné pour la voler, une dame Adam, à Martinvast, près Cherbourg.

A Nantes, le Conseil de guerre du 11^e corps a condamné à mort un engagé volontaire du 28^e d'artillerie, René Echegut, pour violences contre son chef, le brigadier Miossec.

Nous apprenons que Voisin vient de former un pourvoi en révision contre le jugement qui l'a condamné à mort.

INQUISITION RÉVOLTANTE

Le *Nouvelliste de la Sarthe* nous apprend que la police mancelle est employée en ce moment à une singulière mission.

Il paraît que les agents vont faire une visite domiciliaire chez chacune des familles admises aux secours du Bureau de bienfaisance, au moins pour les familles ayant des enfants.

Et voici les questions posées :

Quels secours recevez-vous du bureau ?

Combien d'enfants avez-vous ?

À quelle école les envoyez-vous ?

Recevez-vous d'autres secours de sociétés charitables ?

LES COURSES DE VÉLOCIPÈDES EN 1892

Pour les amateurs de statistiques, voici, d'après les résultats données par la *France Cycliste*, les courses fournies et les prix gagnés par les principaux coureurs. Je n'attribue, bien entendu, à ce tableau, qu'une importance très relative. Si les trois premiers sont bien à leur place, il y en a quelques-uns qui n'y sont pas, Farman et Charron par exemple. Le nombre des victoires dépend du nombre des épreuves disputées et de l'importance des réunions auxquelles un coureur a pris part.

	1 ^{er} prix	2 ^{es} prix	3 ^{es} prix	cour. four.
Cassignard,	56	40	4	68
Méfinger,	49	23	6	84
Fourrier,	48	14	5	68
Béconnais,	39	23	14	79
Sorin,	33	18	8	62
Coltereau,	34	14	5	55
Girardin,	24	10	15	54
H. Loste,	22	15	3	42
Jarrier,	22	15	3	42
Echalié,	20	17	14	55
P. Paillardon,	19	3	4	32
Charron,	18	10	3	33
Vasseur,	16	13	2	38
Farman,	15	8	3	28
Nicoletti,	12	6	4	26
Antony,	11	16	11	48

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 28 décembre. — Jeanne Guyard, veuve de René Lointié, sans profession, 65 ans, rue de la Monnaie.

Marché de Saumur du Samedi 24 Décembre

Froment-commerces,	16	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
l'hectolitre		Vœuf	1 60
id. halle (moyenne)	15 25	Mouton	2 40
Méteil		Porc	1 60
Seigle		Poulets la couple	4
Orge		Dindonneaux	14
Avoine	9	Canards	5
Sarrasin	10	Oies	11
Haricots blancs	20	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	20	(Eufs la douzaine	1 35
Fèves		Foin, la charretée de	
Châtaignes	12 50	780 kilog.	110
Sel les 100 kil.	10	Luzerne	110
Son	13	Paille	47
Pommes de terre,		Huile de noix, 50 kil.	130
la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	
Farine, la culasse de		les 52 kilog. 500	
157 kilog.	47	id. 2 ^e	
Pain 1 ^{re} qual., le kil.		id. 3 ^e	
id. 2 ^e id. Of. 31 66		Charbon de bois, les	14
id. 3 ^e id. Of. 28 33		100 kilog.	4 50
		Charbon de terre	

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 100 à 115
Champigny	110 à 120
Varrains	100 à 115
Bourgueil	110 à 120
Restigné	100 à 115
Chinon	100 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 30 à 90
Ordinaires, environs de Saumur	70 à 80
Saint-Léger et environs	70 à 75
Varrains et environs	70 à 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 50
Cidre de Normandie	42 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	»

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 24 décembre 1892

GRAVURES

Illustrations du numéro de Noël

NOËL (Couverture), par Daniel Vierge. — *La marche des Bergers dans la nuit*, par Wencker. — *L'adoration des Bergers*, par Dagnan-Bouveret. — *A Bethléem : La recherche d'un gîte*, par Luc-Olivier Merson. — *Les quatre sabots de Noël*, par L. Couturier. — *L'Aïeule*, par Marold.

DESSINS : Scènes de la vie chrétienne et de la vie parisienne, par Luc-Olivier Merson. — Frontispice. — *Redemptus et Paula sauvant le diacre Pudens*. — *Combat de Gladiateurs*; *Le Rétiaire poursuivi par le Secutor*.

Le retour du premier bal, par Reichan.

BEAUX-ARTS (Peinture) : *Toilette du matin*, par M^{me} Elisabeth Nourse.

PARIS : La première neige, par Nadherny. — A la Brasserie, le soir au boulevard, par Parys.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Folies dramatiques : *Miss Robinson*. Types et principales scènes.

PUBLICATIONS ET LIVRES ILLUSTRÉS. (Hetzl). *La Petite chanteuse*. — *Epis et Bleuets*. — *Cladius Bombarnac*. — *Le château des Carpathes*. (Gravures extraites).

TEXTE

CHRONIQUES ET ARTICLES : A Bethléem ; à Rome : Scènes de la vie chrétienne et de la vie païenne, par L. Gautier, membre de l'Institut. — *Les quatre sabots de Noël*, par Yann Nibor. — *L'âme du logis*, poésie de Robert Hyenne.

Berceuse de la Vierge, poésie de Grandmougin.

— Le Courrier de Paris, par Pierre Véron.

Réveillon, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard.

Explication des gravures, Echees; Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Choses et autres, etc., etc.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

COMMISSION D'ENQUÊTE

Les deux sous-commissions gardent le plus profond secret sur leur travail de dépouillement.

M. Andrieux a été appelé ce matin non, comme un journal d'hier l'a annoncé, pour subir un nouvel interrogatoire, mais pour constater l'exactitude du procès-verbal rédigé.

CONSEILS ET RECETTES

RECETTE CONTRE LES ENGELURES

Prendre : alun de roche, 30 grammes ; vin rouge, un bon verre.

Mélez le tout ensemble, puis faites bouillir sur le feu jusqu'à réduction de moitié environ.

Deux fois par jour on lave la partie malade, et, pendant la nuit, on laisse sur les engelures des compresses imbibées du liquide ainsi préparé. La guérison est certaine.

La Croisille (Haute-Vienne), le 23 septembre 1891. — J'ai fait prendre vos Pilules Suisses à un pauvre malade atteint d'une migraine occasionnée par une dyspepsie opiniâtre. Non seulement les maux de tête ont disparu, mais sa maladie d'estomac va beaucoup mieux, grâce aux propriétés laxatives de vos Pilules Suisses. Docteur BLANC.

A. M. Herzig, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Place du Chardonnet

CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

La Banque V^{ve} LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès maintenant SANS FRAIS tous les COUPONS à l'échéance du 1^{er} JANVIER.

Elle reçoit également SANS COMMISSION LES ORDRES BOURSE et se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir gracieusement les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

GUÉRISON DES HERNIES

Pour guérir les Hernies, il n'y a qu'une seule méthode vraie, méthode que M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, 49, allée de Villemonble, au Raincy-Paris, vous fera connaître en le consultant.

M. GLASER est très connu pour les guérisons qu'il a obtenues ; lui seul peut vous rendre un service signalé. Il est à consulter à Saumur, le 7 janvier, Hôtel de Londres ; à Angers, le 8, Hôtel du Cheval-Blanc.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De Ch. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

EPICERIE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS

BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

que nous sommes d'accord qu'il n'était pas possible de faire autrement, il faut que je vous dise que ma cousine désire quitter cette maison tout de suite, et Paris le plus tôt possible ; je lui ai promis de vous exprimer ce vœu, qui est bien naturel dans sa position.

— Arrangez tout cela avec elle, mon ami ; moi, j'approuverai : je n'ai plus de volonté sur rien.

— Ne parlez pas ainsi, ma mère, je vous en conjure ! autrement je croirais que vous ne me comprenez pas, et alors que me restera-t-il ?

— Tu as raison, mon pauvre Léonce, dit la baronne, et je te prierai à mon tour de me pardonner. A présent que nous sommes d'accord, comme tu le disais tout à l'heure, parle-moi de Suzanne... Tu le peux, puisque je sais que tu l'as vue.

— Eh bien ! elle est venue, ignorant la mort de M. Loubert, retirer une somme d'argent qu'elle lui avait confiée il y a peu de jours. Elle m'a paru bien malheureuse, quoique bien résignée à son sort. Je crois que nous ne la reverrons plus.

— Est-elle entrée dans quelques détails sur sa position ?

— Elle m'a dit seulement que son oncle n'avait qu'elle au monde et qu'elle n'était sûre de persévérer dans le parti qu'elle a pris qu'à la condition de cacher sa retraite à ses amis ; c'est pour cela qu'elle m'avait demandé de tenir notre entrevue secrète.

— Hélas ! sa présence à Paris est connue ! Madame d'Etoges, à qui nous avons assuré qu'elle était allée joindre son oncle au Havre, m'a dit l'avoir rencontrée et prétend savoir où elle demeura. Il m'a semblé qu'elle n'en parlait pas d'une manière bienveillante, et cela m'a fait bien mal. Je n'ai pas osé la questionner.

— Enfin, qu'a-t-elle dit ? demanda Léonce avec la plus vive anxiété.

— Rien de positif ; mais elle prétend que Suzanne a au moins agi fort légèrement, qu'elle est romanesque, bizarre, qu'on ne saurait prévoir comment tout cela finira. Que vous dirai-je encore, mon ami ? Sa visite a achevé de me désespérer et de m'énervier.

— Il ne s'agit que de suppositions, ma mère, reprit Léonce avec un soulagement visible ; alors rassurez-vous. Moi, je ne sais rien ; mais je suis sûr que mademoiselle d'Estouville est et restera irréprochable.

— Je le crois aussi, mon ami, parce que je la connais. Mais convenez qu'aux yeux du monde, qui ignore la pureté de son âme, sa conduite doit sembler au moins extraordinaire.

— C'est possible ; mais qu'importe ?

— Elle aurait dû se confier à mademoiselle de Royan ou à moi, et alors nous aurions pu la justifier, la défendre.

— Faites-le toujours, en attendant que la vérité se montre d'elle-même. D'ailleurs, de quel droit s'occupe-t-on d'elle ? C'est absolument comme si on trouvait mauvais que j'épouse ma cousine, uniquement parce que je me crois obligé à l'épouser. Mademoiselle d'Estouville a eu ses raisons pour agir comme elle l'a fait ; c'est à ses amis à affirmer que ces raisons sont bonnes sans les connaître. Pour ce qui me regarde, je n'y manquerai pas dans l'occasion ; et malheur à ceux qui ne me croiront pas !

— On vous objectera les apparences, les faits, et si vous m'en croyez, Léonce, vous éviterez toute discussion à cet égard. La défense d'un jeune homme est un pauvre secours pour une jeune fille. Vous saurez cela quand vous aurez plus d'expérience du monde que vous

n'en avez à présent.

— Je n'apprendrai jamais à douter de ceux que j'aime ni à les abandonner dans le malheur. Mademoiselle d'Estouville est un ange, et qui en doute ne mérite pas qu'on l'éclaircisse.

— Vous parlez ainsi, mon ami, et je pense comme vous, parce que nous la connaissons ; mais madame d'Etoges, qui ne l'a vue qu'en passant, ne me paraît pas coupable de la juger différemment. Je vous engage donc, je vous supplie même...

— Laissons ce sujet, ma mère, interrompit brusquement Léonce. Cette discussion seule est déjà une offense pour celle qui en est l'objet. Si elle nous entendait, elle serait au désespoir.

Madame Granval se tut. Malgré la droiture et la pureté de son cœur, la confiance de son fils lui semblait aussi incompréhensible que la fidélité avec laquelle il s'obstinait à tenir des engagements qui le désespéraient.

— Ma mère, reprit Léonce après quelques instants de silence, vous devriez faire appeler Éléonore pour lui adresser quelques paroles affectueuses. Je tiens à ce qu'elle sache que j'ai fait ce qu'elle désirait.

(A suivre).

SUIVANT ACTE passé devant notaire M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire.

A Affermer
BOULANGERIE
Aux Ulmes.
S'adresser à M. DEROUET-FOULARD.

A VENDRE
Belle Bibliothèque
En totalité ou par partie
S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISON
Rue Verte, 4
Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON

Comprenant :
Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, caves;
Au premier étage, six pièces;
Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers;
Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences;
Basse-cour dans le jardin.
Vue splendide sur la Loire.
S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

Corsets sur Mesure
M^{me} V. CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

ON DEMANDE, à SAUMUR,
Ouvrier Relieur.
S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Cigucurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution.

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Grande Epicerie Parisienne

LUBERT FILS

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE

CHOCOLAT

DEVINCK



PATÉS

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrences

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

G. MOREAU, rue de la Comédie, 17, Saumur.

Par suite de réparations et agrandissement de sa maison, M. MOREAU, propriétaire du CAFÉ DE L'UNION, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il adjoindra à son établissement

UNE PENSION BOURGEOISE

des plus confortables et à des prix très modérés.

Saumur, imprimerie PAUL GODDET.

GRAND BAZAR UNIVERSEL

6, rue d'Orléans, SAUMUR

Le plus vaste, le mieux assorti et vendant le MEILLEUR MARCHÉ de Saumur.

Afin de faciliter les achats de sa nombreuse clientèle, le Propriétaire de cette importante Maison vient d'ajouter à ses rayons de 10, 20 et 65 centimes, déjà si appréciés du public Saumurois, deux nouveaux rayons à 0,95 et 1 fr. 45, où l'on trouvera un très grand assortiment de

JOUETS et OBJETS pour ÉTRENNES

Une visite au Grand Bazar Universel suffira pour se rendre compte de son bel assortiment et de la fraîcheur de ses articles en :

Faïence fantaisie, Porcelaine, Cristaux, Petits Bronzes, Maroquinerie, Sacs de Dames, Trousses de toilette et à ouvrage, Porte-Monnaie, Parapluies, Cravates, Foulards, Lainages fantaisie, Fourrures, Chaussures, etc., etc.

CHOIX IMMENSE DE JOUETS ET JEUX
- ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE -

La plus grande politesse et complaisance est recommandée aux employés.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,